

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 16 juillet 2012

Madame Lyne Boileau  
Directrice générale  
Collège André-Grasset  
1001, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

Objet : Suivi apporté à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Madame la Directrice générale,

La Commission a examiné, lors de sa réunion tenue le 16 mai 2012, les suites données par le Collège André-Grasset à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les évaluations permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs selon les standards. Au cours des deux dernières années, le Collège a organisé des sessions de formation sur l'évaluation des apprentissages dans le contexte de l'approche par compétences. Aussi, il a apporté des ajustements à sa PIEA, notamment pour interdire l'utilisation de questions bonis dans le cadre des évaluations. Pour vérifier la qualité des évaluations finales de cours, le Collège a d'abord défini ce qu'est une évaluation de qualité et les critères associés. En s'appuyant sur ces critères, la Direction des études a ensuite analysé toutes les évaluations finales des cours offerts à l'automne 2011 à la formation ordinaire. Elle conclut que la très grande majorité des évaluations sont de qualité et, dans les cas d'exception, des attentes sont précisées afin d'apporter les ajustements requis. À la formation continue, l'Institut Grasset met en place les moyens pour former les chargés de cours à l'évaluation des apprentissages selon l'approche par compétences. En tenant compte des caractéristiques propres à ce secteur, le Collège estime que la majorité des évaluations finales sont de qualité.

Un échantillon représentatif d'évaluations finales des deux secteurs de formation a été transmis à la Commission. Par l'analyse de ces épreuves, la Commission a pu constater

que, dans l'ensemble, elles permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs selon les standards. La Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données au regard de la recommandation. Elle lève donc cette recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Vincent Camarda, directeur des études